



suspension permis 120h

Par **perdrodumont**, le **19/03/2023** à **19:23**

Bonjour et merci d'avance pour vos réponses.

J'ai été contrôlé positif au 1er test de stupéfiant. Le deuxième test n'est toujours pas arrivé malgré les 8 jours qui se sont écoulés.

Toutefois, voici la situation, j'ai effectué le test moi même mais le policier n'était pas satisfait du résultat. Il a donc repris la tige et à lui même fait le test en appuyant super fort sur mes joues et ma langue. Il a dû s'y reprendre à deux fois car le test n'indiquer rien comme pour la première fois ou je l'ai fait moi même. N'est-ce pas un vice de procédure puis-je je suis sensé faire le test moi même ??

Aussi, au bout de 120h je suis aller au commissariat pour connaître les résultats et/ou récupérer mon permis comme il était indiqué sur l'avis de rentention que j'ai eu (permis disponible 12h après les 120h). La police a indiqué déjà avoir envoyé le permis en préfecture parce qu'ils étaient sur que les analyses seraient positives.

Je n'ai pas eu l'information que j'avais le droit à une analyse sanguine également..

Et pour finir, à l'origine ils m'ont arrêté pour "circulation sur trottoir" alors que le lieu où je me trouvais na pas de trottoir.

N'y a t'il pas de vice de procédure ici ?

Merci d'avance